

La formule applicable au calcul du «coût net» peut s'exprimer ainsi :

$$\text{Coût net} = \text{Coût total} - \text{Frais des ventes/ commercialisation/service/redevances/ expédition/emballage/frais d'intérêt non admissibles}$$

Plus simplement, pour obtenir le coût net d'un produit, on prend tous les coûts de production du produit, et l'on en soustrait les coûts qui sont expressément exclus. Le total des coûts restants, notamment les frais généraux, représente le coût net du produit.

Exemple d'application de la méthode du coût net :

Un producteur vend un produit 100 \$, mais il n'est pas sûr que ce prix sera considéré acceptable en vertu du Code de l'évaluation en douane. Le producteur choisit la méthode du coût net. La valeur des matières non originaires est de 30 \$.

Selon la méthode du coût net, le calcul est le suivant :

Étape 1

Le coût total du produit est de 90 \$. Les frais de vente, frais d'expédition et redevances attribuables au produit atteignent 10 \$. Le coût net du produit est de 80 \$.

$$\text{CT} - \text{coûts exclus} = \text{CN}$$

$$90 \$ - 10 \$ = 80 \$$$

Étape 2

$$\frac{\text{CN} - \text{VMN}}{\text{CN}} \times 100 = \text{TVR}$$

$$\frac{80 \$ - 30}{80} \times 100 = 63,5 \%$$

La teneur en valeur régionale du produit est de 63,5 p. 100, si l'on utilise la méthode du coût net.

Nota : Ce calcul ne signifie pas que les produits sont originaires. Il n'est pertinent que si la règle d'origine comporte une teneur en valeur régionale et que si vous satisfaites à l'exigence du changement de classification tarifaire.

QU'APPELLE-T-ON «MATIÈRES NON ORIGINAIRES»?

Les matières non originaires utilisées dans la production du produit sont les matières ou composantes qui, par elles-mêmes, ne remplissent pas les conditions des règles d'origine de l'ALENA pour être des matières «originaires».

Les matières non originaires sont :

a) les matières ou composantes importées d'un pays non membre de l'ALENA;

ou

b) les matières produites dans un pays de l'ALENA mais qui, en raison du niveau élevé d'intrants étrangers qu'elles contiennent, ne répondent pas par elles-mêmes à la règle d'origine qui leur est applicable.

Les «matières indirectes» (voir page précédente) sont toujours considérées comme originaires.

Nota : Si vous utilisez des matières d'origine non connue ou non confirmée, vous devez les considérer comme si elles étaient non originaires.

MATIÈRES ET COMPOSANTES : ÉVALUATION

Dans la plupart des cas, la valeur d'une matière sera le prix effectivement payé pour obtenir cette matière.

S'ils ne sont pas compris dans le prix payé pour la matière, certains autres frais se rapportant au transport, à l'assurance, à l'emballage, aux droits, aux taxes, au courtage en douane et aux déchets et produits défectueux peuvent être